

Gazette du Palais

TRI-HEBDOMADAIRE

VENDREDI 23, SAMEDI 24 JUIN 2006

126^e année N° 174 à 175

S
O
M
M
A
I
R
E

Actualité

LES PREMIERS PRÉSIDENTS DE COUR D'APPEL ET LES BÂTONNIERS DIALOGUENT 2
Intervention du Premier président Michel Jeannotot à l'Assemblée générale de la Conférence des Bâtonniers du 12 mai 2006

Sommaires de jurisprudence de la Cour de cassation – chambre criminelle

■ **DOUANES** (Cass. crim., 4 mai 2006 et 31 mai 2006) ■ **IMPÔTS** (Cass. crim., 4 mai 2006 et 31 mai 2006) ■ **PROCÉDURE PÉNALE** (Cass. crim., 26 avril 2006) 6

Panorama de la Cour de cassation

RÉSUMÉS D'ARRÊTS – CHAMBRES CIVILES 13

Actualité

• **LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOLF PAR L'INSTITUTION JUDICIAIRE** 10
4^{es} Rencontres sénatoriales de la justice (20 juin 2006)

• **DE LA JUSTICE DANS L'AFFAIRE DREYFUS** 30
Un ouvrage pour le centenaire de l'arrêt de révision

Interview

Entretien avec Patricia Savin 36

Échos et nouvelles

Les représentants de l'association des juges de proximité reçus par le garde des Sceaux (Paris, 21 juin 2006) 29

Rendez-vous

Association des juristes franco-britanniques : comparaison des pouvoirs des chefs d'État et des premiers ministres français et britanniques (Paris, 1^{er} juillet 2006) – Place Dauphine, place du Barreau : 2^e journée des associations du Barreau de Paris (6 juillet 2006) 9

RENDEZ-VOUS

Revue 2006 de l'UJA de Paris

Théâtre Déjazet, 27-30 juin 2006 à 20 h 30

Réservations : 01 43 25 58 11

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR ACTIONS

CETTE PUBLICATION COMPORTE 3 CAHIERS :

CAHIER 1 **RÉDACTIONNEL** P. 1 à 40 DIRECTION ET RÉDACTION : 12, PLACE DAUPHINE 75001 PARIS TÉL. 01 42 34 57 27 FAX : 01 46 33 21 17 E-mail : redaction@gazette-du-palais.com

CAHIER 2 **ANNONCES LÉGALES DU JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS** (LE NOMBRE DE PAGES FIGURE DANS LE SOMMAIRE DU CAHIER 3) 8, RUE SAINT-AUGUSTIN 75080 PARIS CEDEX 02
INSERTIONS : TÉL. 01 47 03 10 10 FAX 01 47 03 99 00 ET 01 47 03 99 11 / FORMALITÉS : TÉL. 01 47 03 10 10 FAX 01 47 03 99 55 / SERVEUR INTERNET JSS : <http://www.jss.fr>

CAHIER 3 **ANNONCES LÉGALES DE LA GAZETTE DU PALAIS** (LE NOMBRE DE PAGES FIGURE AU SOMMAIRE DE CE CAHIER) ADMINISTRATION : 3, BD DU PALAIS 75180 PARIS CEDEX 04 STANDARD : 01 44 32 01 50
DIFFUSION : TÉL. 01 44 32 01 58, 59, 60 OU 66 FAX 01 44 32 01 61 / INSERTIONS : TÉL. 01 44 32 01 50 FAX 01 40 46 03 47 / FORMALITÉS : TÉL. 01 44 32 01 70 FAX 01 43 54 79 17

Serveur internet : <http://www.gazette-du-palais.com>

Entretien avec Patricia Savin

Le 30 mars dernier, à l'occasion de la remise des Trophées du droit et de la finance, Patricia Savin, avocate à la Cour, associée du cabinet Savin Martinet Associés (SMA) ⁽¹⁾, a reçu le Trophée du Managing Partner de l'année 2006 au sein des cabinets d'affaires, et ce notamment en raison d'une initiative très particulière : son cabinet, co-fondé avec Yvon Martinet, est le premier en France à avoir obtenu la triple certification ISO, qualité, sécurité, environnement (SMI QSE, système de management intégré qualité sécurité environnement).

Gazette du Palais : *Que signifie concrètement pour votre cabinet être « SMI QSE » (triple certification Qualité, Sécurité, Environnement) ?*

Patricia Savin : C'est un certificat délivré en l'occurrence par l'AFAQ le 9 septembre 2004 attestant que le cabinet Savin Martinet Associés (SMA) satisfait aux exigences posées par les normes ISO 9001/an 2000 (Qualité), OHSAS 18001 (Sécurité) et ISO 14001 (Environnement). Il s'est agi pour le cabinet d'une période de préparation de 20 mois qui a ancré le Système de Management Intégré mis en place dès la création du cabinet en janvier 2003. L'objectif principal est d'adosser à une prestation de services juridiques une réelle politique de santé et de sécurité au travail, ainsi qu'une démarche éco-citoyenne de *Sustainable Development*.

G. P. : *Quelles sont les actions concrètes réalisées par le cabinet pour intégrer les préoccupations environnementales dans la réalisation d'une prestation de conseils ?*

P. S. : Dès la création du cabinet, une attention particulière a été portée aux achats afin de tendre vers une éco-conception du service : acquisition de mobiliers auprès d'une entreprise certifiée ISO 14001, lampes de bureau avec ampoules basse énergie, murs entièrement repeints avec de la peinture naturelle, moquette entièrement remplacée par des dalles en laine naturelle, installation d'un système d'épuration de l'eau par osmose inverse. De même, dans le cadre d'une démarche environnementale, le cabinet fait réaliser tous ses documents de présentation (plaquettes, cartes de visites, brochures...) en papier 100 % recyclé, composé de vieux papier désencré, sans aucun additif chloré, de l'azurant optique ou autre agent nuisible à l'environnement et fabriqué par une entreprise affiliée à l'éco-audit (EMAS) et certifié ISO 14001. Enfin, le

(1) Patricia Savin allie à son parcours professionnel un engagement pour la profession : ancienne présidente de l'UJA de Paris (2002), elle co-dirige aujourd'hui la campagne au Bâtonnat de Christian Charrière Boumazel.



Photo : D.R.

cabinet – de par ses prestations de conseils – est d'abord un très gros consommateur de papier. Aussi afin de réduire ses nuisances environnementales à ce titre, la politique mise en place dès le début a consisté à n'utiliser que du papier recyclé pour tous les documents imprimés ou photocopiés.

G. P. : *Quelles sont les actions concrètes réalisées par le cabinet pour intégrer les préoccupations Sécurité dans la réalisation d'une prestation de conseils ?*

P. S. : Au 1^{er} semestre 2005, l'ensemble des membres de SMA a été formé au sein du cabinet à un programme de premiers secours dispensé par un organisme extérieur (type Croix-Rouge). Courant 2005, un organisme extérieur (type AFNOR) a dispensé à l'ensemble des membres du cabinet une formation approfondie QSE. D'ores et déjà, il est particulièrement notable de relever que la période de certification SMI QSE, avec toutes les réunions internes nécessaires, a impliqué fortement l'ensemble des membres de SMA, amenant un haut niveau de conscience et de sensibilisation au sein du cabinet de chacun de ses membres (avocats et non avocats).

G. P. : *Est-ce que cette démarche présente un intérêt pour les avocats du cabinet ?*

P. S. : Oui, très certainement puisqu'elle amène chacun de ses membres à comprendre l'approche et la science des risques et à se doter individuellement et collectivement d'une culture des risques et de leur prévention. Cette culture constitue un atout indéniable pour améliorer le traitement des dossiers des clients qui font appel au cabinet, soit pour vérifier et parfaire leur conformité réglementaire, soit pour gérer leur « crise » (contentieuse ou pré-contentieuse), soit pour se développer et croître au moyen de l'acquisition d'actifs ou de titres de sociétés cibles (avec une due diligence et une négociation de garantie de passif environnementale à la clef).

G. P. : *Votre prix du Managing Partner de l'année 2006 signifie-t-il, selon vous, un changement culturel au sein du barreau d'affaires par rapport à la place des femmes associées ?*

P. S. : On ne peut pas tirer directement cette conséquence de mon élection puisque le jury n'était pas composé de confrères du barreau d'affaires, mais de directeurs et directrices juridiques, professeurs et cabinets de consultant (2). Cependant, mon élection – qui suit celle de notre consoeur Frédérique Dupuis-Toubol (managing partner du cabinet Bird & Bird) et celle de Jérôme Bersay (Bersay et Associés) et Dominique Borde (Paul Hastings) – constitue malgré tout le signe d'une transformation progressive de la culture du barreau d'affaires. Je dois cependant à la vérité de dire que j'étais la seule nommée femme sur les sept managing partners nommés et que les femmes associées qui dirigent un cabinet d'affaires ne sont pas encore très nombreuses.

G. P. : *Pourquoi selon vous la place des femmes dans les cabinets d'affaires reste-t-elle aussi marginale ?*

P. S. : Cette place n'est pas marginale du tout au stade de la collaboration. De nombreux cabinets d'affaires ont à ce titre autant, voire plus, d'avo-

cates que d'avocats collaborateurs. En revanche, un sondage récent révèle que le pourcentage de femmes avocates associées devient très significativement faible au stade de l'association, et encore plus au niveau de la direction d'un cabinet d'affaires.

G. P. : *Alors, pourquoi cette inégalité ?*

P. S. : Il semblerait que les poncifs aient la vie dure : une femme serait moins apporteuse d'affaires qu'un homme associé et plus une associée technique ; une femme serait moins qu'un homme en mesure de réaliser l'harmonie entre sa vie privée et sa vie professionnelle ; une femme serait moins qu'un homme en mesure de réfléchir au marketing, à la finance, aux carrières et plus généralement à la stratégie d'une firme d'avocats d'affaires... Tout cela est totalement inexact. Bien au contraire, une femme associée aura plus généralement l'esprit de firme, le sens de l'intérêt commun, le souci de l'autre et un comportement entrepreneurial très marqué, sans perdre pour autant ses valeurs personnelles. Je pense que le Barreau d'affaires est en train d'en prendre conscience et de se réformer. Sa révolution culturelle passe, selon moi, vers plus de complémentarité entre les talents des hommes et des femmes dans le cadre de l'association et de la direction des cabinets, à l'instar de ce qui se développe chez nos clients.

G. P. : *Retrouve-t-on la même photographie de la place des femmes dans d'autres grands Barreaux ?*

P. S. : Oui, voire en pire que ce soit à Londres ou à New York. Ainsi, à New York, j'ai pris récemment connaissance d'un remarquable travail dirigé par mon amie Valérie Demont, avocate au sein du cabinet Paul Weiss, sous l'égide du New York State Bar Association. Dans ce rapport, il est constaté que les partnerships d'avocats new-yorkais se privent à tort, pour certains quasiment complètement, d'associées femmes. Le rapport formule donc une série de préconisations politiques et aussi pratico-pratiques pour que les firmes changent de comportement. Parmi ces mesures, nous pouvons citer l'organisation collective de services à la famille et aux enfants, la prise en compte de la période de congé maternité comme une période passée au service de la firme en organisant matériellement des possibilités de travail à distance, la mise en avant dans les stratégies de firmes de l'importance du capital féminin pour la pérennité des cabinets et la diversité d'origine de clientèle du fait du développement des postes à responsabilité confiées dans l'industrie et les services à des femmes dirigeantes.

(2) NDLR : le jury était composé de Charlotte Bienvenu (Longbridge International), Carol Xueref (directrice juridique d'Essilor), Bertrand Alexis (directeur de l'Association of Corporate Counsel Europe), Michel Atlan (directeur associé, M. A. I. Executive Search International), Patrick Bignon (associé gérant, Law Management Consulting), Yves Charvin (directeur du secrétariat général et administrateur et président de la commission management des directions juridiques SAFRAN), Georges Couturon (directeur juridique de la FNAC), Hervé Delannoy (directeur adjoint des affaires juridiques du Groupe Euris), Giuseppe De Martino (directeur juridique et réglementaire d'AOL), François Garnier (directeur juridique de Pfizer), Dominique Heutzer (Neumann International), Pierre-Étienne Lorenceau (directeur de publication, Décideurs : Stratégie, Finance, Droit), Gilles Mauduit (Président de l'AFJE), Nicolas Molfessis (professeur à l'Université Panthéon-Assas, Paris II) et Thierry Montécantine (directeur pôle juridique d'ANTEA).

G. P. : Est-ce que la manifestation organisée à Deauville en 2005 qualifiée de « Davos des femmes » vous paraît aller dans ce sens-là ?

P. S. : Tout à fait. Si de telles manifestations rassemblant des femmes dirigeantes venant du monde entier se développent, les cabinets d'affaires ne peuvent donc que vérifier l'importance que pourrait revêtir aux yeux de ces femmes dirigeantes la part significative qui serait donnée aux femmes dans les *partnerships* d'avocats. Je ne serais pas étonnée que cet élément soit regardé attentivement par les femmes dirigeantes d'entreprises lorsqu'elles auront à sélectionner un cabinet d'avocats, à compétences et réputations égales bien entendu. C'est donc un mauvais calcul économique que les cabinets d'affaires feraient en n'intégrant pas davantage de femmes associées.

G. P. : Est-ce la même chose dans le Barreau dit plus classique ?

P. S. : La disproportion est moins, voire pas marquée du tout, selon les matières. Ceci étant, lorsque j'ai été élue en juin 2002 présidente de l'UJA de Paris, j'avais symboliquement tenu à faire ma première lettre de l'UJA en tant que présidente sur les femmes au barreau et dans la vie actuelle en générale, avec une interview de notre consœur Gisèle Halimi et des questions croisées à M^{mes} Dominique de La Garanderie, Diana Kempe (Présidente à l'époque de l'International Bar Association), Christine Lagarde, Sabine Lochman, Monique Pelletier et Michèle Schor-Attali.

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉRIC BONNET



www.lextenso.fr

La mémoire
de la
Gazette du Palais

Vous êtes abonné à la Gazette du Palais ?

Bonne nouvelle ! A partir d'aujourd'hui, LEXTENSO vous permet d'appeler à l'écran **tous les articles publiés** dans le journal **depuis janvier 2000**.

Il vous suffit de saisir le mot-clé de votre recherche et **la liste des solutions** s'affiche instantanément pour la Gazette du Palais et toutes les autres publications associées à LEXTENSO : Bulletin Joly Sociétés, Bulletin Joly Bourse, Revue des

Contrats, Petites Affiches, Revue Générale du Droit des Assurances, Répertoire Defrénois et Revue du Droit Public.

Pour en savoir plus, cliquez et visualisez les thèmes des articles de votre sélection.

Pour tout savoir, choisissez sur le site un accès au texte intégral des articles, sur abonnement (110 € HT* annuel pour la base Gazette) ou en consultation au document.

A très bientôt sur
www.lextenso.fr !

lextenso.fr

* Tarif applicable jusqu'au 31/12/2006